

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1460

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Forissier, M. Juvin, M. Bazin, M. Vatin, M. Bony,  
M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Dive, M. Rolland, M. Neuder, Mme Anthoine,  
M. Boucard, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Portier et  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces zones sont soumises à l'avis conforme des communes desquelles les éoliennes sont visibles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que les zones maritimes propices à l'implantation d'éoliennes en mer soient soumises à l'avis conforme des communes dont les éoliennes sont visibles.